



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos le 28 décembre 2020 à 19 h 00 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Caroline Perron adjointe administrative.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2021
4. Avis de Motion « Présentation du projet de règlement de taxation pour 2021 »
5. Adoption du Plan triennal en immobilisation
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

2020-12-275

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire ;

ADOPTÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal ont été respectées;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020:

REVENUS

Taxes générales :

Taxes foncières 234 107 \$

Tarification pour services :

Matières résiduelles (ordures et recyclages) 53 172 \$

Sécurité publique 66 866 \$

(Police 29 312\$, Pompiers 37 554\$)

Païement tenant lieu de taxes

Compensation terres publiques 11 728 \$

Compensation immeuble éducation 17 894 \$

Bonification immeuble 1 872 \$

Remb. Point TVQ 2 649 \$

Autres services rendus 33 886 \$

Autres revenus 76 880 \$

Transfert ententes et partages 685 490\$

Total 1 184 544 \$

DÉPENSES

Administration générale 194 619 \$

Sécurité publique (police) 29 312\$

Sécurité publique (pompier) 37 554 \$

Transport routier 147 029 \$

Hygiène du milieu 53 172 \$

Urbanisme et développement 35 245 \$

Loisir et culture 82 474 \$

Cimetière 1 363 \$

Immobilisations à même les revenus 673 776 \$

Affectation Surplus (70 000 \$)

Total 1 184 544 \$

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 830 399.00\$ dollars;

ATTENDU QUE la valeur d'évaluation imposable est de 32 643 600\$ dollars;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale de 0.7172 du 100 \$ d'évaluation imposable;



N° de résolution
ou annotation

2020-12-276

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE

le budget 2021 soit accepté tel que présenté par le maire;

QU'

une taxe foncière générale de 0.7172 du 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR 2021

Avis de Motion a été donné par M. François Cloutier que nous adopterons le règlement 2021-02 lors de notre prochaine réunion ordinaire. Le projet de règlement a été présenté.

5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION

ATTENDU QUE

la municipalité de Rapide-Danseur doit adopter son plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE

le programme triennal d'immobilisation soit réparti comme suit :

ANNÉE 2021

Voirie 450 000\$, bâtiments et équipements 160 000\$, ameublement 10 000\$, halte routière 5 000\$, belvédère 100 000\$ et travaux cuisine église 25 000\$;

ANNÉE 2022

Stationnement en asphalte cour de l'église et centre municipal, patinoire, pancarte de bienvenue à l'entrée du village 250 000\$;

ANNÉE 2023

Jardins communautaires, acquisition de chapiteaux 25 000\$

Ces travaux sont conditionnels à l'obtention de subvention et de financement pouvant s'appliquer à certains travaux;

ADOPTÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-277



N° de résolution
ou annotation

2020-12-278

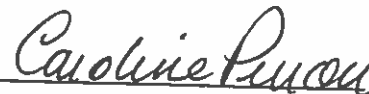
7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée
Il est 19 heures 33.

Accepté à l'unanimité.



Alain Gagnon
Maire



Caroline Perron
Adjointe administrative